

BOURBONNE-L'ÉCLAIR  
- 4 JUIL. 2014  
63000 BOURBONNE

# RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC  
D'ELIMINATION DES DECHETS

PORTANT SUR L'EXERCICE 2013



Le présent rapport rédigé en application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 porte sur les points suivants :

- Présentation générale du service
- Principaux indicateurs techniques
- Principaux indicateurs financiers

Ce rapport peut être complété par le rapport annuel 2013 du SMVO, consultable sur place ou à la Communauté de Communes de la Basse Automne (CCBA).

## 1<sup>ère</sup> partie

### **Présentation générale du service**

#### **Préambule**

La Communauté de Communes de la Basse Automne est compétente en matière de collecte, de transport et de traitement des ordures ménagères, ainsi que de la collecte sélective des matériaux.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la CCBA a mis en place la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative sur son territoire, visant à inciter l'usager à développer la prévention, améliorer le tri et ainsi à réduire la production des ordures ménagères.

#### **Les points marquants de l'année 2013**

##### 1<sup>er</sup> mars 2013

- Délibération décidant de l'acquisition de bacs roulants de tri sélectif et souscription de l'emprunt bancaire

##### Mars 2013

→ Edition du bulletin « Infos tri »

**Sommaire :** Edito : extension des consignes de tri et conteneurisation / Budget 2012 / Grille tarifaire en vigueur / Le point sur les performances de tri et rappel sur les déménagements / Zoom sur l'extension des consignes de tri / Infos pratiques (distribution des bacs jaunes, espace habitant web, collecte des déchets verts, achat de composteurs, infos déchetterie) / Contacts

##### Juin 2013

- Envoi de la facture relative à la REOM pour la période du 01/11/2012 au 30/04/2013

##### 12 juin 2013

- Délibération validant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2012
- Délibération approuvant les modifications apportées au règlement de collecte des déchets ménagers
- Délibération décidant de doter les commerçants et les entreprises d'un bac de tri sélectif
- Délibération approuvant la signature du contrat ECO DDS (Déchets Diffus Spécifiques) par le SMVO
- Délibération approuvant la signature du contrat ECO MOBILIER par le SMVO

##### Juin à septembre 2013

- Distribution des bacs jaunes pour le tri sélectif et mise à jour du fichier des redevables

##### 16 octobre 2013

- Délibération fixant la grille tarifaire de la REOM pour la période du 01/11/2013 au 31/10/2014
- Délibération fixant les cas de non assujettissement à la REOM pour la période du 01/11/2013 au 31/10/2014

##### Décembre 2013

- Envoi de la facture relative à la REOM pour la période du 01/05/2013 au 30/11/2013

##### Décembre 2013

→ Edition du bulletin « Infos tri »

**Sommaire :** Edito : refus de tri, respect de l'environnement / Nouvelle grille tarifaire 2013-2014 et explications / Consignes de tri / Infos pratiques (changement de situation, obtenir un bac jaune, calendrier de collecte 2014, horaires de la déchetterie, collecte des déchets verts et acquisition d'un composteur) / Contacts

## 2<sup>ème</sup> partie

### Les indicateurs techniques

#### Le territoire desservi

##### ♦ Le périmètre du territoire

Nombre de communes *	6
Superficie (en km <sup>2</sup> )	55,51
Nombre d'habitants desservis**	10 787
Nombre de foyers	4 500 <small>(votants)</small>

\* Béthisy-Saint-Martin, Béthisy-Saint-Pierre, Néry, Saintines, Saint Vaast de Longmont et Verberie.

\*\* Population totale - Recensement INSEE 2013.



##### ♦ L'organisation du service

###### ➤ Mode de collecte :

NATURE DES DECHETS	PORTE A PORTE (PAP)	POINT D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)
Ordures Ménagères	X	
Emballages	X	X
Journaux	X	X
Déchets Verts	X	
Verre		X

###### ➤ Fréquence de collecte :

COMMUNES	HABITANTS*	COLLECTE	JOURS DE COLLECTE
Béthisy-Saint-Martin	1110	Déchets verts OM / sélectif	lundi mercredi
Béthisy-Saint-Pierre	3329	Déchets verts OM / sélectif	lundi jeudi
Néry	709	Déchets verts OM / sélectif	lundi mercredi
St Vaast de Longmont	636	Déchets verts OM / sélectif	lundi mercredi
Saintines	932	Déchets verts OM / sélectif	lundi mercredi
Verberie	4071	Déchets verts OM / sélectif	lundi mardi

\* Population totale - Recensement INSEE 2013.

La période de collecte des déchets verts s'est effectuée du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre 2013.

#### La collecte

Les résultats présentés ci-dessous ont été communiqués par la société Veolia Propreté et le SMVO.

##### ♦ Tonnages 2013 de la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective

OM en porte à porte :

Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Tonnages	90.00	85.68	79.08	91.00	89.46	84.70	92.80	82.19	80.80	94.08	79.70	85.78
Total	<b>1035.27 tonnes</b>											

En 2012 : 1 144.18 tonnes

Encombrants collectés en porte à porte :

Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Tonnages			21.64			48.14			48.24			22.80
Total	<b>140.82 tonnes</b>											

En 2012 : 154.04 tonnes

Déchets verts en porte à porte :

Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Tonnages				76,84	75.76	94.30	117.82	84.12	115.72	82.78	66.46	
Total	<b>713,80 tonnes*</b>											

En 2012 : 670.23 tonnes

\*Notons que 762,63 tonnes de déchets verts ont également été accueillies à la déchetterie de Verberie en 2013.

Emballages et journaux en porte à porte :

Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Tonnages en mélange	73.56	57.92	60.80	65.54	75.06	70.28	75.48	69.84	71.68	83.04	69.50	76.38
Total	<b>849.08 tonnes</b>											

En 2012 : 761.41 tonnes

Emballages et journaux en point d'apport volontaire :

Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Tonnages en mélange	11.42	12.68	11.26	15.72	10.62	12.86	7.92	6.60	20.04	11.84	10.30	10.32
Total	<b>141.58 tonnes</b>											

En 2012 : 229.80 tonnes

Verre en point d'apport volontaire :

Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Tonnages	44.24	43.80	31.14	35.52	49.70	36.12	37.60	28.14	33.44	35.90	27.04	17.68
Total	<b>420.32 tonnes</b>											

En 2012 : 394.70 tonnes

Piles en déchetterie :

Les piles sont déposées à la déchetterie de Verberie par les habitants de la CCBA ou par un agent de la Communauté de communes, qui les a préalablement collectées dans chaque mairie.

Total	<b>0.73 tonnes</b>
-------	--------------------

En 2012 : 0.98 tonnes

➤ Rapport par habitant :

(INSEE 2013 : 10 787 habitants)

NATURE DES DECHETS	TONNAGES 2013	Kg/hab./an en 2013
Ordures ménagères	1035.27	95.97
Encombrants	140.82	13.05
Emballages / Journaux magazines	990.66	91.84
Déchets verts	713.80	66.17
Verre	420.32	38.96
<b>Total déchets ménagers</b>	<b>3 300,87</b>	<b>305.99</b>

Rappel Kg/hab./an en 2012
106.79
14.38
92.51
62.65
36.84
<b>313.07</b>

◆ Déchets déposés à la déchetterie de Verberie en 2013

Tonnages :

Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Tonnages	207.58	245.23	292.03	386.81	416.97	361.53	449.74	494.14	438.13	352.02	301.05	213.68
Total	<b>4 158.91 tonnes</b>											

DECHETS ACCUEILLIS EN TONNES	Total
Déchets verts	762.63
Terres et gravats	1 167.99
Tout-venant enfouissable (TVE)	807.62
Tout-venant incinérable (TVI)	618.98
Bois	446.09
Cartons	0.00
Ferrailles	186.14
Déchets dangereux des ménages (hors batteries)	30.12
Amiante	0.00
Batteries	0.95
D3E	114.81
Piles usagées	0.73
Huiles moteur	4.86
Pneus (dont pneus coupés)	4.73
Textiles	13.25
<b>Tonnage total</b>	<b>4 158.91</b>

Rappel  
Tonnage 2012  
**3 725.85**

Fréquentation :

Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Fréquentation	1407	1486	2180	2828	2833	2554	3204	3709	2623	2651	1964	1906
Total	<b>29 345 visites*</b>											

\* 28 817 visites en 2012

♦ **Déchets de balayage des voiries en 2013**

*Traitement au CET de Villeneuve/Verberie par Sita :*

Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Tonnages	3.72	14.90	21.00	14.42	13.56	8.22	5.90	1.36	12.16	15.06	12.42	4.74
Total	<b>127.46 tonnes</b>											

En 2012 : 150.34 tonnes

♦ **Les filières de recyclage**

Le SMVO a contractualisé pour l'ensemble de ses structures adhérentes un contrat multi-filières avec Eco-Emballages. Il assume les coûts de transport, de tri et de conditionnement, puis perçoit les aides d'Eco-Emballages.

Les filières de recyclage sont les suivantes :

Acier	Sita Négoce
Aluminium	Sita Négoce
Emballages cartons	Sita Négoce
Tetra briques	Sita Négoce
Bouteilles en plastique	Sita Négoce
Journaux Magazines	UPM Chappelle-Darblay
Verre	Saint-Gobain à Rozet-St-Albin
Piles	Corépile

♦ **Evacuation, déchargement, prestataires et gestionnaires**

Pour l'année 2013, les exutoires sont les suivants :

NATURE DES DECHETS	PRESTATAIRES	EXUTOIRES	GESTION
Collecte et traitement des ordures ménagères et encombrants	VEOLIA PROPRIETE	Quai de transfert ZI Compiègne puis Centre de tri de Villers-Saint-Paul	CCBA
Collecte des emballages et journaux-magazines	VEOLIA PROPRIETE	Quai de transfert ZI Compiègne	CCBA

Tri des emballages et journaux-magazines	ESIANE/SITA OISE	Centre de tri de Villers-Saint-Paul	SMVO
Collecte des déchets verts	VEOLIA PROPRIETE	Plate-forme de compostage à Villeneuve/Verberie	CCBA
Traitement des déchets verts	NATURE ECO	à Crépy-en-Valois	SMVO
Collecte du verre	VEOLIA PROPRIETE	Saint-Gobain à Rozet-St-Albin	CCBA
Traitement du verre	SOCIETE SAINT-GOBAIN	Saint-Gobain à Rozet-St-Albin	SMVO

### 3<sup>ème</sup> partie Les indicateurs financiers

#### **Bilan financier 2013**

##### ♦ Coût du service

Les montants indiqués ci-dessous sont exprimés en euros TTC. Ils reflètent toutes les dépenses et recettes de l'exercice 2013 liées au service des déchets ménagers (compte administratif).

		DEPENSES	<u>En 2012 :</u>
VEOLIA PROPRIETE	Collecte et transport des OM et encombrants	266 262,59	261 230,85
SMVO / VEOLIA	Traitement des OM et encombrants	120 050,58	135 907,73
VEOLIA PROPRIETE	Collecte sélective	88 193,46	89 313,22
VEOLIA PROPRIETE	Collecte des déchets verts	74 795,97	74 306,41
PAIE	Collecte du verre	14 803,64	14 706,61
SMVO	Participation (cotisation/habitant) : traitement des déchets à recycler et exploitation de la déchetterie	279 599,04	409 897,69 (dont solde 2011)
CCBA	Charges de personnel (1 poste)	32 913,92	0,00
VEOLIA	Dépôts sauvages (hors PAV)	11 619,00	10 366,20
CCBA	Achats de matériels (réparation bennes enterrées, sacs de déchets verts, thermo-composteurs de jardin...)	6 267,70	7 706,40
VEOLIA PROPRIETE / AUTRE	Communication / facturation / mises à jour des données	52 618,18	56 462,78
VEOLIA PROPRIETE	Maintenance des bacs	25 018,97	27 728,95
SITA	Traitement des déchets de balayuse (CET)	12 035,39	15 209,67
ORGANISMES BANCAIRES	Intérêts d'emprunt	5 916,41	8 067,20
CCBA	Divers : dalle béton PAV, reproduction de clefs, peinture bacs, ...	1 256,19	3 266,24
CCBA	Ecritures comptables d'amortissements	33 089,04	32 568,69
DIMINUTION RECETTES	Régularisations REOM années antérieures	2 512,47	1 959,15
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 026 952,55</b>	<b>1 148 697,79</b>

		RECETTES	<u>En 2012 :</u>
CCBA	Excédent de l'année précédente reporté	17 595,71	80 303,47
CONTRIBUABLES	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères	995 859,06	1 012 351,42
SMVO	Reprise du verre (St-Gobain)	9 013,19	14 291,70
SMVO	Soutien à la tonne triée pour le verre	3 929,07	0
SMVO	Subventions (Eco-Emballages : communication)	2 465,98	6 418,99
SMVO	Interressement au tri (qualité)	12 057,58	

HABITANTS CCBA	Vente de matériels ( <i>composteurs, bacs, sacs</i> )	2 201,60	1 607,42
SMVO	Remboursement changement quai transfert	18 243,50	10 218,50
CCBA	Subvention exceptionnelle ( <i>du budget principal</i> )	20 000,00	41 102,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 081 365,69</b>	<b>1 166 293,50</b>

♦ **Composteurs individuels de jardin :**

Prix de vente des composteurs individuels de jardin avec mélangeur et bio-seaux à destination des habitants de la Communauté de communes :

400 litres	15 €
600 litres	25 €
900 litres	35 €
bio-seau	3 €

Evolution des ventes de composteurs individuels de jardin par la CCBA :

ANNEE 2009	ANNEE 2010	ANNEE 2011	ANNEE 2012	ANNEE 2013
39	192	215	72	55

**Prix unitaire de la collecte et du traitement des déchets**

♦ **Collecte et transport des déchets ménagers :**

Le nouveau marché de collecte et de transport des ordures ménagères, des encombrants et des déchets à recycler a pris effet le 1<sup>er</sup> mars 2010.

La société VEOLIA Propreté a obtenu le marché aux conditions financières suivantes :

LIBELLE DE LA PRESTATION	PRIX UNITAIRE EN € HT (forfait mensuel) au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	PRIX UNITAIRE EN € HT (forfait mensuel) actualisé au 1 <sup>er</sup> mars 2013*
<b>Ordures ménagères</b> <i>Collecte et transport- PAP</i>	18 248,19	18 242,36
<b>Encombrants</b> <i>Collecte trimestrielle et transport – PAP</i> <i>Collecte annuelle des sapins</i>	1 089,69 1 064,50	1 089,35
<b>Emballages</b> <i>Collecte et transport - PAP</i> <i>Collecte et transport - PAV</i>	3 235,55 266,13	3 234,51 266,04
<b>Journaux – Magazines</b> <i>Collecte et transport - PAP</i> <i>Collecte et transport - PAV</i>	3 235,55 266,13	3 234,51 266,04
<b>Déchets verts</b> <i>Collecte et transport - PAP</i>	5 826,63	5 824,77
<b>Verre</b> <i>Collecte et transport - PAV</i>	1 153,20	1 152,84

\* Coefficient de révision : 1,06416 %

♦ **Traitement des déchets ménagers :**

## Ordures ménagères :

NATURE DE LA PARTICIPATION SMVO	CA 2013 en € TTC
Valorisation énergétique	
<i>Coût à l'habitant</i>	2,88
<i>Coût à la tonne</i>	73,54
<b>Sous total</b>	<b>107 753,41</b>
Cotisation / habitant <i>(déchettes, traitement des déchets à recycler et compostage)</i>	25,92
<b>Sous total</b>	<b>279 599,04</b>
Traitement des encombrants <i>(coût à l'habitant d'avril à décembre 2012)</i>	1,14
<b>Sous total</b>	<b>12 297,18</b>
<b>TOTAL PARTICIPATION SMVO</b>	<b>399 649,62*</b>

\* Attention : ce total correspond aux tonnages de l'année N-1 et de l'année N.

## Encombrants :

PRISE EN CHARGE PAR LE SMVO	PRIX UNITAIRE	COUT
<b>Traitement des encombrants</b> <i>= coût à l'habitant (10787 hab.)</i>	1,14	12 297,18

En 2012, les encombrants ont été pris en charge par Veolia Propreté de janvier à avril puis par le SMVO.

## Fixation de la grille tarifaire de la REOM applicable pour l'exercice 2013

La grille tarifaire 2013 est composée :

- d'une part fixe qui permet de couvrir les coûts de structure (administration, communication, facturation, collecte, ...).
- d'une part variable qui permet de couvrir les coûts de traitement des déchets. Elle correspond au poids des déchets collectés fixé à 0,45 €/kg et elle comprend la facturation d'un forfait minimum de 15,75 €/semestre soit 35 kilos par semestre (calcul au prorata en cas de période non complète).
- pour les cas très particuliers (résidences secondaires notamment), de la vente de sacs poubelles de 50 litres, dans les conditions suivantes :
  - paiement de la part fixe correspondant au bac 120 litres, soit 112 €/an et du forfait minimum de 15,75 €/semestre susdit, comprenant la fourniture de 5 sacs par semestre (calcul au prorata en cas de période non complète) ;
  - achat des sacs supplémentaires à raison de 2,50 €/sac.

Nombre de personnes au foyer	1 à 3 pers.	4 à 7 pers.	8 pers. et plus Professionnels et collectifs		Cas particuliers (pas de bac)
Taille du bac	120 l	240 l	360 l	770 l	Sacs de 50 l
Part fixe / an	112 €	149 €	203 €	460 €	112 €
Part variable	Forfait minimum : 31,50 € / an (70 kg)				
	Au-delà de 70 kg/an : 0,45 € par kg supplémentaire				Au-delà de 10 sacs/an : 2,50 € par sac supplémentaire



## CONCLUSION

### ♦ Bilan de la 3<sup>ème</sup> année de Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) :

L'année 2013 a été marquée par la conteneurisation des déchets à recycler, liée à l'extension des consignes de tri.

En juin 2013, un bac au couvercle jaune a été fourni en porte à porte à tous les foyers du territoire, ainsi qu'aux administrations et entreprises.

Depuis la mise en place de la REOM, les bacs d'ordures ménagères ont fait l'objet de nombreux échanges. Aussi, le stock de bacs a été optimisé : le couvercle de chaque contenant a été repeint en jaune par les agents techniques de la CCBA afin de les transformer en bac de tri sélectif et diminuer ainsi les coûts d'acquisition.

Ces bacs ont été très bien accueillis par les usagers et se sont révélés bien plus pratiques que les caissettes (déchets à l'abri des intempéries et volume plus adapté).

Les modalités liées à la redevance incitative sont désormais bien connues. Beaucoup de démarches administratives sont gérées directement par la CCBA (emménagements/déménagements, explications sur la REOM, échanges de bacs, ...), ce qui occupe désormais 1 agent à temps plein.

Concernant la grille tarifaire, les élus de la CCBA ont souhaité baisser le forfait minimum de 70 à 80 kg/an pour la période novembre 2013/octobre 2014. Ce forfait a été mis en place dans un souci d'équité vis-à-vis des usagers qui procèdent au détournement de déchets.

Le phénomène de dépôts sauvages a augmenté en 2013 (dépôts déposés dans la nature : 13,73 T. en 2012 / 16,72 T. en 2013 et dépôts au pied des PAV : 49,85 T. en 2012 / 67,74 T. en 2013), tout comme le détournement des déchets (évalué à environ 60 T./an) malgré le forfait minimum facturé.

### ♦ Communication

La collectivité a poursuivi la distribution de l'Infos tri (2 diffusions), afin de sensibiliser les habitants au respect de l'environnement et en veillant à répondre à toutes les questions pratiques des habitants sur le service.

Un bon nombre d'informations sont par ailleurs consultables sur le site de la CCBA et celui du SMVO.

### ♦ Analyse qualitative & quantitative des déchets ménagers :

#### La qualité du tri sélectif ...

En 2013, 6 caractérisations ont été réalisées sur les emballages et journaux-magazines en mélange. Le taux de refus moyen est de 16,18 % (contre 14,55 en 2012). Parmi les 6 caractérisations, il est constaté des taux de refus importants jusqu'en octobre (pics de 20 % en juin et octobre / 24 % en juillet). Toutefois, durant le dernier trimestre, le taux s'est largement amélioré (8%). Ceci s'explique par la mise en place de l'extension des consignes de tri.

Concernant les PAV, non seulement le dépôt des emballages/papier a diminué en 2013 du fait de la conteneurisation, mais en plus, il est à noter la présence d'ordures ménagères en quantité importante dans les tonnages collectés. Une réflexion sera engagée sur la suppression de ces PAV. Cela permettrait par ailleurs de limiter les dépôts sauvages à proximité des contenants et d'atténuer les coûts du fait des dégradations incessantes.

#### La redevance en chiffres ...

Par rapport à 2012, l'analyse des tonnages collectés en porte à porte, en 2013, montre que :

- la production des ordures ménagères a encore diminué (- 10,82 kg/hab.)
- la production des encombrants a légèrement baissé (- 1,33 kg/hab.) ;
- la production du verre a augmenté contrairement à 2011/2012 (+ 2,13 kg/hab.) ;
- la production des emballages et des journaux-magazines a légèrement diminué (- 0,67 kg/hab.) ;
- la production des déchets verts a augmenté (+ 3,62 kg/hab.) ;

Pour les Points d'Apport Volontaire (PAV), l'évolution est la suivante :

- le dépôt des emballages / papier a largement diminué (11,8 tonnes en 2013 contre 19,2 tonnes en 2012) ;
- le dépôt du verre a augmenté (35 tonnes en 2013 contre 32,9 tonnes en 2012).

La production des ordures ménagères est passée de 323,53 kg/hab. en 2009 à 95,97 kg/hab. en 2013, soit une diminution de 70,34 %. Parallèlement, les emballages et journaux magazines collectés étaient de 44,22 kg/hab. en 2009 contre 91,84 kg/hab. en 2013 soit une augmentation de 107,69 %. L'effet incitatif de la redevance au poids est largement atteint, malgré les effets pervers qui ont pu être recensés jusqu'alors. Les performances de la CCBA se démarquent toujours (contribution/habitant en € constants), comparées à celles des autres EPCI de l'Oise.

